

SECRÉTARIAT EUROPÉEN COMMUN DE L'OGBL ET DU LCGB A.s.b.l.

R.C.S. Luxembourg F.9212.

2-4, rue Pierre Hentges · L-1726 Luxembourg · Téléphone: 29 68 94-1
Téléfax: 40 63 61 · E-mail: info@secec.lu · www.secec.lu



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES)

Le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES), s'est réuni les 9 et 10 mars à Bruxelles.

Après la publication de l'analyse annuelle de la Commission européenne de la situation économique et sociale dans l'Union européenne et ses 27 États membres, les membres du comité exécutif de la CES ont surtout critiqué le manque d'actions et propositions concrètes dans l'analyse. La Commission décrit une réalité beaucoup trop optimiste du marché de l'emploi européen, en utilisant surtout des données de nature quantitatives. Les syndicalistes européennes critiquent le manque de données qualitatives. Les objectifs principaux de la CES au sein du semestre européen sont notamment le renforcement de la négociation collective, la croissance des salaires, le rôle des partenaires sociaux, l'attaque de la segmentation du marché du travail et la garantie des systèmes de protection sociale adéquats. La mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux (EPSR) est cruciale dans la lutte contre les inégalités persistantes en Europe.

En général, la CES constate que les aspects sociaux sont souvent négligés dans les rapports du paquet d'hiver. La CES revendique une augmentation des dépenses publiques pour mettre en œuvre un agenda vert et social, afin d'assurer une transition juste dans l'ère numérique. En conséquence, la CES affirme que le cadre politique européen doit donc évoluer et permettre des investissements publics supplémentaires et inciter les entreprises privées à réinvestir une plus grande partie de leurs bénéfices. Il est important de renforcer les moteurs internes de croissance pour garantir une transition écologique durable ainsi que la convergence fiscale et sociale.

Dans le rapport sur le Luxembourg, la Commission constate que l'expansion économique est modérée et que les inégalités sociales ont progressé. La Commission européenne remarque surtout que les coûts élevés de l'immobilier et des loyers au Luxembourg représentent un problème important pour les ménages luxembourgeois. À ce sujet, la Chambre des Salariés (CSL) a publié [une note](#) en février 2020, pour proposer des solutions durables et effectives à ce problème profond.

À la suite de l'épidémie de COVID-19, la CES revendique des mesures d'urgence, afin de contenir la propagation du virus. La santé et la sécurité des travailleurs sont la première priorité pour la CES. Elle fait appel à tous les employeurs à appliquer les principes de prévention, en mettant en œuvre toutes les mesures appropriées pour protéger la santé des travailleurs sur le lieu de travail, en particulier pour ceux qui sont exposés à un risque élevé, p.ex. les travailleurs de la santé.

SECRÉTARIAT EUROPÉEN COMMUN DE L'OGBL ET DU LCGB A.s.b.l.

R.C.S. Luxembourg F.9212.

2-4, rue Pierre Hentges · L-1726 Luxembourg · Téléphone: 29 68 94-1
Téléfax: 40 63 61 · E-mail: info@secec.lu · www.secec.lu



De plus, la CES souligne, que les conséquences économiques de cette situation d'urgence ne peuvent pas retomber sur les travailleurs de l'Europe et les syndicats européens refusent toutes nouvelles mesures d'austérité causées par cette crise. Donc, la Commission européenne, les institutions de l'UE et les États membres doivent mettre en place des mesures appropriées, comme la création d'un fonds européen, afin d'aider les personnes les plus touchées. Cela doit impérativement inclure un soutien financier aux travailleurs qui sont mis en quarantaine, suspendus de leur emploi ou licenciés en raison de la COVID-19.

À cet égard, une attention particulière doit être accordée aux travailleurs précaires et atypiques, qui sont souvent exclus des mêmes droits et protections que les autres travailleurs ; ainsi que ceux qui sont obligés de rester à la maison pour s'occuper des membres de leur famille qui sont malades ou en quarantaine, dont la majorité sont des femmes.

La CES exhorte les citoyens à suivre les conseils des autorités sanitaires compétentes. En ce qui concerne le Luxembourg, les citoyens peuvent obtenir des informations en ligne sur [le site du Ministère de la Santé](#).